



ESPACE MULTISPORTS



P.8

Trophée
Marianne de l'Yonne



P.10

Inauguration de la
Place des Hirondelles



P.12

Retour en Image du
Comités des Fêtes

3 VIE PRATIQUE

- Fibre
- Pylône
- Abribus
- Éclairage public
- PanneauPocket
- Calendrier des collectes des déchets
- Vœux du Maire
- L'inscription sur les listes électorales
- Élections Européennes
- Le Bus des Services Publics
- Cabine de téléconsultation
- Redevance initiative
- KAROS
- Les professionnels de santé de la Maison Médicale
- Chasse - Campagne 2023/2024

6 CONSEIL MUNICIPAL

- Registre de délibérations du Conseil Municipal - Réunion du 25 septembre 2023

7 VIE DE LA COMMUNE

- Urbanisme
- Carnet
- Re-Naissance
- Bâche incendie
- Borne recharge
- Borne interactive
- Trophée Marianne de l'Yonne
- Espace MULTISPORTS
- Inauguration de la Place des Hirondelles

12 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Le mot du président du Comité des Fêtes de Sommecaise
- Retour en Images
- AGO Comité des Fêtes

**Réouverture de la mairie
jeudi 4 janvier 2024**

Horaire d'ouverture

Lundi : 16H – 18H

Jeudi : 10H – 12H

Téléphone : 03.86.73.64.14
mairie.sommecaise@orange.fr

Site internet :
www.sommecaise.fr

Secrétaire de mairie :
Nadine Bureau



Chère Madame, Cher Monsieur,

Les Maires ruraux ne sont pas épargnés par les maux que traversent notre société, la presse se fait l'écho régulièrement de nombre de mes confrères qui ont décidés de démissionner avant la fin de leur mandat, cet état de fait est historique.

Il est vrai qu'il de plus en plus difficile de s'adapter et répondre avec bienveillance à des situations de plus en plus délicates.

Nous ne sommes pas épargnés par les tourments que traverse notre société.

Pourtant la commune est le lieu où peut s'exprimer l'essence même de la démocratie de proximité.

La restauration des valeurs de la république passe par la commune.

C'est ce sens de l'intérêt général et du service public qu'expriment et qui animent au quotidien les Maires de village ruraux.

Nous assistons de plus en plus à la pression normative, l'accumulation de textes et décrets obligeant chaque Maire de commune à les appliquer indifféremment quelle que soit sa taille.

Malgré ces difficultés vos élus continuent à œuvrer au quotidien pour rendre votre village lieu de partage et de convivialité c'est le sens de nos efforts et investissements.

Après la création de la place des Hirondelles et de notre café Multiservice, initiatives désormais reconnues et saluées au-delà de notre village ; Un espace de jeux multigénérationnel vient d'être réalisé poursuivant ainsi la transformation du cœur de votre village.

Nous travaillons actuellement à la création d'une maison d'assistante maternelle pour répondre à un besoin important dans nos territoires ruraux.

Ces réalisations sont des preuves de l'attachement de vos élus à servir ce sens auquel nous tenons : l'intérêt général.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de belles fêtes de fin d'années.

Patrick Dumez
Maire de Sommecaise
Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

INFOS PRATIQUES

Fibre

Le conseil départemental à initié le déploiement d'un réseau fibre sur le département de l'Yonne La société ALTITUDE est en charge de ce déploiement via l'entreprise YCONIK créée spécifiquement pour ce projet.

L'ouverture à la commercialisation des différents fournisseurs d'accès internet étant prévue courant du premier semestre pour la commune de Sommecaise.

Pylône

Depuis de nombreuses années nous alertons les services de l'état sur les problèmes de couverture en téléphonie mobile sur notre commune.

Nos efforts et pugnacité ont été récompensés puisque par arrêté ministériel notre village est inscrit dans le programme : new deal concernant la résorption des zones blanches.

Courant du second semestre 2024 un pylône multi operateurs 4G sera élevé au chemin dit des sablons afin de solutionner cette problématique.

Abribus

L'installation d'abris bus à la Brimbalerie et rue des Merles a été réalisée afin de permettre à nos élèves de pouvoir patienter à l'abri de la pluie et du vent en attendant l'arrivée du car scolaire.

Éclairage public de Sommecaise

Depuis le renouvellement de notre parc d'éclairage public, la consommation électrique a été considérablement réduite.



Nous poursuivons cette mesure d'économie en réduisant l'intensité lumineuse des candélabres.



AGENDA

Calendrier des collectes des déchets

Décembre 2023, Janvier 2024

Décembre	11	23
Janvier	8	22

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccaillantais.fr>

Vœux du Maire

Vous êtes nouvel(le) habitant(e) de Sommecaise. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette commune qui est désormais la vôtre.

La Municipalité vous convie à une réception pour les vœux du Maire qui se déroulera **le samedi 13 janvier à 17 heures au foyer communal.**

L'occasion de vous faire connaître et d'échanger avec les élus et responsables associatifs autour du verre de l'amitié et d'obtenir toute information pratique et autre documentation utile.

L'inscription sur les listes électorales :

Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.

Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Elections Européennes : au foyer communal

Dimanche 9 JUIN 2024



OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



l'Yonne

SERVICES PUBLICS de l'Yonne

Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts...

FACILITER LES DÉMARCHES DU QUOTIDIEN DEVANT LA MAIRIE LES 2^{èmes} MERCREDIS DE CHAQUE MOIS DE 9h15 à 12h15



INFOS PRATIQUES



La cabine de téléconsultation

Depuis juillet 2023, la CCAB a mis en place au rez-de-chaussée de la maison médicale de l'Aillantais, une cabine de téléconsultation à distance.

Vous n'avez pas de médecin traitant, ou il ne peut pas vous donner de rendez-vous dans un délai compatible avec votre état de santé, vous avez désormais la possibilité de consulter un médecin généraliste de France en direct, via un écran interposé.

Le temps moyen d'attente est de 15 à 30 minutes. Il faut simplement vous munir de votre carte vitale et de votre carte bleue pour accéder à la prise de rendez-vous (tarif en vigueur). Les consultations pour enfants sont autorisées à partir de 3 ans et tout mineur doit être accompagné d'un adulte.

Elle fait déjà ses preuves ! Depuis son installation, elle a permis une trentaine de consultations mensuelles.

Elle est accessible du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h30 et le samedi lors de la présence des professionnels de santé dans le bâtiment (des créneaux d'ouverture fixes sont en cours d'étude).

Pendant ce temps... la CCAB continue sa recherche de médecins généralistes. Une annonce a été largement diffusée sur les sites compétents. Nous avons toutefois opté pour le choix de l'installation de cette cabine afin de limiter le désert médical et de répondre aux besoins de notre territoire plutôt que de ne rien faire.

Redevance initiative des ordures ménagères

La communauté de communes de l'Aillantais a institué la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2012.

Qu'est ce que la redevance incitative (RI) ?

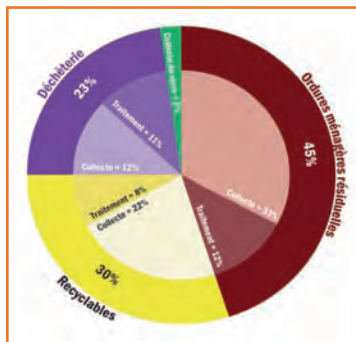
La redevance incitative relève du principe du « pollueur-payeur », chaque usager paie en fonction de son utilisation du service, plus l'usager utilise le service plus il paie.

Pourquoi avoir mis en place la RI ?

Les objectifs sont multiples :

- Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles qui partent à l'enfouissement ;
- Augmenter la quantité de déchets recyclables ;
- Maîtriser les coûts de traitement et de collecte des ordures ménagères résiduelles.

COMMENT EST RÉPARTI LE SERVICE DES DÉCHETS DANS LA FACTURE



Grille Tarifaire 2023

Volume du bac (en L)	Part fixe	Part à la levée	TOTAL avec 12 levées du bac OMR, 26 levées du bac recyclable et accès en déchèterie
80	128,63 €	3,10 €	165,83 €
120	148,27 €	3,72 €	192,91 €
180	177,75 €	4,46 €	231,27 €
240	207,29 €	5,36 €	271,61 €
360	266,16 €	6,43 €	343,32 €
500	329,20 €	14,12 €	498,64 €
770	458,87 €	21,74 €	719,75 €

Tarifs annexes :

Sac prépayé 30L pour les ordures ménagères	0,85 €	par sac
Sac prépayé 50L pour les ordures ménagères	1,41 €	par sac
Bac restitué sale	25 €	par bac
Bac restitué non exempt de déchets et sale	40 €	par bac
Bac non restitué suite au départ d'un usager du territoire ou bac cassé non réutilisable	50 €	par bac pour les bacs d'un volume entre 80L et 360L
	150 €	par bac pour les bacs d'un volume 500L et 770L
Bac(s) non mis à disposition lors du rendez-vous de reprise	25 €	par rendez-vous
Fixation d'un deuxième rendez-vous de reprise	15 €	par rendez-vous
Location bacs 770L pour les ordures ménagères et les déchets recyclables pour les manifestations ponctuelles	25 €	par couple de bac dotation obligatoire
	10 €	par bac ordures ménagères résiduelles ou déchets recyclables supplémentaire
Location ponctuelle d'un bac 770L pour les déchets recyclables	10 €	par mois
Minoration de la redevance lors de la mise en place d'un deuxième bac d'ordures ménagères résiduelles	99 €	par bac dès la mise en place d'un deuxième bac d'ordures ménagères résiduelles
Accès ponctuel déchèteries	15 €	pour une durée de 3 mois
	15 €	renouvellement accès durée de 3 mois

Aillantais ! Covoiturez avec KAROS

Depuis le 1 février 2023, les habitants de l'Aillantais ont accès à une application de covoiturage KAROS pour effectuer leurs déplacements domicile-travail, en tant que conducteur, passager ou alternant.

Afin de réduire les coûts de transport de nos habitants et de favoriser des déplacements éco-responsables, la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a souhaité proposer à ses administrés une solution de covoiturage incitative : l'application KAROS.

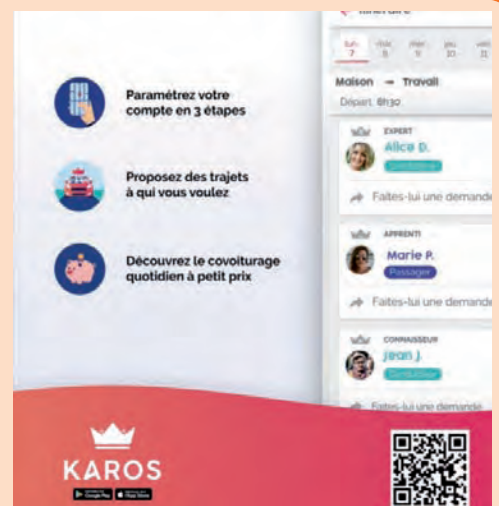
La communauté de communes a décidé de prendre à sa charge 1 Euro par trajet pour chaque passager habitant l'Aillantais empruntant la plateforme pour voyager.

Les conducteurs se voient rétribués de 2 Euros par trajet (+0,10 Euro par km au-delà de 20 km).

Les habitants peuvent s'inscrire sur KAROS en tant que conducteur et/ou passager en téléchargeant l'application KAROS sur leur smartphone.

Ils enregistrent leur adresse de départ et leur adresse d'arrivée et visualisent les trajets disponibles. Plus qu'à envoyer une demande de covoiturage et c'est parti !

Téléchargez simplement l'application mobile Karos!



Les professionnels de santé de la Maison Médicale

située 16 bis, rue Charles de Gaulle à Aillant-sur-Tholon (MONTHOLON)

Pour prendre rendez-vous auprès des professionnels :

Médecins généralistes	
Docteur Brigitte GUILBERT	03 79 05 00 21
Docteur Thierry PINAS	03 86 73 02 92

Chirurgien-Dentiste	
Docteur Aleksandar GONTARY	03 79 05 00 23

Pneumologue	
Docteur Olivier ORTEGA	03 58 44 04 73

Chirurgien viscéral et digestif	
Docteur Thierry GHIDALIA	03 52 88 00 66
(en précisant pour Montholon) ou sur Doctolib.	

Cabinet d'Infirmiers au 03 86 63 42 49	
Sandrine BOUISSET - Isabelle AVILA - Xavier PIGEON	

Psychologues	
Raphaëlle BRYLINSKI	06 07 26 90 93
Yann MENY	07 66 72 77 63

Ostéopathes au 06 02 50 54 84	
Jean-Tristan LUX - Nicolas GASTINEAU	

Kinésithérapeute	
Audrey BOUTLOUP	03 86 56 45 48
Alexandru DARABAN (temporairement installé 10 rue Marcel Brault – ZA les Hauts de fin)	06 12 53 34 98

Podologue	
Thibault MAUREL	06 48 72 29 89

Chasse - Campagne 2023/2024

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° DDT/SEFREN/UFCEP/2023/057 d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de l'Yonne

Fait à Auxerre, le 24 MAI 2023- Le Préfet, Pascal JAN

	Dates d'ouverture	Dates de clôture
	Chasse autorisée de 8h00 à 17h00	
PETIT GIBIER		
Faisan commun et vénéré	17/09/2023	31/01/2024
Perdrix rouge et grise	17/09/2023	31/01/2024
Lièvre d'Europe	17/09/2023	18/11/2024
<i>Le tir du lièvre est soumis à plan de chasse dans certaines communes (voir détail sur arrêté). Dans toutes les autres communes, (dont Sommeçaise) le tir du lièvre n'est autorisé que du 19 septembre au 9 octobre 2021.</i>		
GRAND GIBIER		
Chevreuil, cerf sika, daim, mouflon	À l'approche individuellement ou en battue	
	17/09/2023	29/02/2024
Cerf élaphe	À l'approche individuellement	
	17/09/2023	29/02/2024
	En battue	
	17/10/2021	28/02/2022
Sanglier	À l'approche individuellement ou en battue	
	15/08/2023	31/03/2024
<i>La chasse du sanglier est soumise à plan de chasse sur l'ensemble du département conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2002. La chasse du sanglier est également autorisée en battue, à compter du 1^{er} juin 2021, sur autorisation préfectorale et après avis des services de la FDCY.</i>		

Article 1^{er} : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Yonne :

- du 17 septembre 2023 à 8 heures
- au 29 février 2024 à 17 heures.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-contre ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse.

Article 3 : La période d'ouverture de la chasse à courre, à cor et à cri est fixée du 15 septembre 2023 au 31 mars 2024. La période d'ouverture de la vénerie sous terre est fixée du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024.

Article 4 : La chasse au grand gibier ne peut être réalisée que par tir à balle ou par tir à l'arc (sauf dérogation particulière). L'utilisation de grenailles à plomb est interdite dans les zones humides.

Article 5 : La chasse au grand gibier ne peut être pratiquée que sur des parcelles d'un seul tenant d'une surface minimale de 10 ha.

Article 6 : La chasse du sanglier est soumise à plan de chasse sur l'ensemble du département conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2002. Cet arrêté est suspendu pour les spécimens d'un poids inférieur ou égal à 20kg.

Article 7 : La décision de plan de chasse établie par la fédération des chasseurs de l'Yonne tiendra lieu d'autorisation préfectorale de chasse anticipée individuelle et collective au sanglier du 1^{er} juin au 14 août 2023.

Article 8 : La chasse est autorisée, conformément aux dispositions de l'article L 424-4 du Code rural de jour, à partir d'une heure avant le lever du soleil au chef lieu du département, et jusqu'à une heure après son coucher.

Article 9 : La chasse en temps de neige est interdite à l'exception de :

- l'application du plan de chasse (cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, daim, mouflon, sanglier) ; la vénerie sous terre ;
- la chasse à courre du grand gibier ;
- la chasse du lapin, du renard et du pigeon ramier ;
- la chasse au gibier d'eau ainsi que le tir des ragondins et rats musqués.

Pour plus de précisions,
contacter La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
<http://www.chasseurdelyonne.fr/accueil>

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit parla Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absent excusé : M. LENTIER Rémi. **Absent :** Mme LE BOITEUX Marie-Pierre et M. BOUCHER Philippe.

Date de la convocation : 18 septembre 2023.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 26 JUIN 2023 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2021.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BOURGOIN Jean-Luc est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération 2023/04/01 : MAM : Réalisation d'un emprunt

Vu la délibération n°2023/03/03 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 portant décision de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM),

Vu la décision du Maire n°DEC2023-03 du 27 juillet 2023 portant décision d'acquisition de la propriété située au 4 rue de l'Eglise à Sommecaise par droit de préemption urbain,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer cet achat,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité, la réalisation d'un emprunt d'un montant de 100 000 EUROS auprès du Crédit Mutuel qui sera contracté aux conditions suivantes :

- Taux fixe : 4.22 %,
- Remboursement des échéances constantes à la fin de chaque trimestre,
- Durée : 20 ans,
- Frais : 150 EUROS.

- **S'engage**, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt, étant bien entendu que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,

- **Charge** M. le Maire d'accomplir toutes les formalités concernant ces décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

FINANCES

Délibération 2023/04/02 : Décision modificative du budget 2023 – DM2

Vu le budget 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2023 afin d'ajuster crédits pour les travaux de création d'un espace multisports,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2023 afin d'inscrire les crédits pour la réalisation d'un emprunt et l'achat de la propriété pour la création d'une MAM,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2023 de la manière suivante :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT			RECETTES D' INVESTISSEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
21	2115	+ 100 000 €	16	1641	+ 100 000 €
23	2318	+ 54 450 €	13	1323	+ 13 380 €
			13	1341	+ 14 890 €
			040	021	+ 26 180 €
TOTAL		154 450 €	TOTAL		154 450 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
042	023	+ 26 180 €			
011	6288	- 26 180 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

Délibération 2023/04/04 : FOYER COMMUNAL : Révision des tarifs

Considérant qu'il est nécessaire de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement du foyer communal (électricité, ménage, ...),

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération et avec 6 pour et 2 contre (Mme Laska et M. Bourgoin), le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les locations du foyer communal, à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

Sans utilisation de la cuisine		
Associations de la commune	Activités, réunions	gratuit
Avec utilisation de la cuisine		
Associations de la commune	Week-end gratuit dans l'année pour les manifestations	1
	1 jour	50 €
	2 jours	70 €
Habitants de la commune	1 jour	150 €
	2 jours	250 €
Associations et habitants extérieurs de la commune	1 jour	200 €
	2 jours	350 €
Caution		700 €
Forfait ménage si non fait		350 €

Délibération 2023/04/05 : MODIFICATION DES CHÈQUES NAISSANCE

Vu la délibération n°2019-02-19 du 11 avril 2019 portant révision du montant des chèques naissance aux parents de nouveaux nés domiciliés sur la commune,

Considérant que cette action constitue un budget conséquent et le peu de reconnaissances bénéficiaires,

Après délibération et avec 4 pour, 1 abstention (M. Durand) et 3 contre (Mme Laska, Mme Latapie et M. Bourgoin), le Conseil Municipal décide de supprimer les chèques naissance à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération 2023/04/06 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des achats divers de fournitures pour l'installation de l'éclairage sous la halle,

Considérant que la commune n'a pas de compte ouvert chez Bricomarché,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Patrick DUMEZ, Maire, la somme de 119.91 EUROS.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-03-12 du 4 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- a) **Décision n°2023-02 du 13 juillet 2023** : Portant engagement de l'opération de création d'un espace multisports – Tranche 1
- b) **Décision n°2023-03 du 27 juillet 2023** : Portant acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain – 4 rue de l'Eglise
- c) **Décision n°2023-03 du 11 septembre 2023** : Portant engagement de l'opération de création d'un espace multisports – Tranche 2

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Retrait du SIVOS du Vrin :

Suite à la délibération n°2023-03-02 du 26 juin 2023 demandant le retrait du SIVOS du Vrin et le rattachement aux écoles de la Ferté Loupière, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Préfecture demandant la réalisation d'une étude d'impact.

M. le Maire a demandé au SIVOS que notre demande soit présentée d'un prochain Comité Syndical.

Vente du terrain de Chantereine :

M. le Maire informe le Conseil que la vente du terrain de Chantereine a été signée chez le notaire le 7 septembre dernier et que le produit de cette vente a été reçu.

Litige FCTVA :

M. le Maire informe le Conseil, qu'après des démarches compliquées avec la Préfecture, nous avons enfin récupéré la partie manquante du FCTVA sur la maison multi-activités, soit la somme de 30 830.61 EUROS.

Borne de recharge électrique :

Après différentes complications sur les travaux, la borne de recharge électrique est enfin raccordée. Nous attendons la mise en service par le SDEY.

Antenne 4G :

Le bail est signé et nous avons reçu la Déclaration Préalable de travaux (DP) qui est cours d'instruction.

Point lumineux aux containers :

Nous attendons l'intervention de l'électricien pour l'installation de la caméra

Tiers-lieu :

Nous sommes dans l'attente de la fin des travaux d'électricité.

L'employé communal pourra finir le chantier cet hiver.

Le SDEY vient mercredi pour valider les travaux d'isolation, ce qui déblocquera la subvention qu'ils nous ont allouée.

Séance levée à 19 heures 50.

Le Maire,
M. Patrick DUMEZ

Le secrétaire de séance,
M. BOURGOIN Jean-Luc

Urbanisme

En matière d'urbanisme la Mairie est votre interlocuteur.

Chaque demande est instruite par rapport à un règlement inter-communal (PLUI) opposable depuis juillet 2020.

L'aménagement du territoire et la planification des documents d'urbanisme relèvent de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne.

En revanche, notre commune reste le guichet unique de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Elle assure l'instruction des demandes et la délivrance des autorisations.

Chaque parcelle de terrain et maison est identifiée dans un zonage.

Pour connaître le droit applicable, vous pouvez consulter le site de la Communauté de Communes de l'Aillantais ou télécharger le règlement d'urbanisme.

Avant le commencement de tout projet :

- Auprès de la Mairie je me renseigne de manière générale sur le droit applicable.
- Si mon projet nécessite une autorisation : je télécharge le cerfa (www.Service-Public.fr).
- Je dépose la demande d'autorisation auprès de la Mairie.
- J'attends le retour de la Mairie pour commencer les travaux.
- Les travaux terminés, je procède à une déclaration auprès de la Mairie.

Le respect des ces règles et procédures permettra d'éviter le recours éventuel de tiers ou de l'administration fiscale.

CARNET

Naissances

DOS SANTOS PEREIRA BENARD Lily	5 novembre 2022
HARDY Yavanna	1 ^{er} février 2022
SIMMONET Loys	21 mai 2022

GAUGUIN Thyméo	26 février 2023
GROSSIER ROBIN Mia	22 octobre 2023
MALTER Mayron	2 août 2023
MOUTET LENTIER Zoé	24 août 2023

Mariages

CHEVRE Michel et BOUCHE Karine	9 juillet 2022
DE CHAUNAL DE LANZAC DE MONTLAUZY Jacques et MORDENTI Marylène	24 septembre 2022
MOUTET Florian et LENTIER Lucie	9 juillet 2022

GASSET Jessy et PASTOR Julie	6 mai 2023
GODART Mathieu et JOURDAIN Hélène	24 juin 2023
GROSSIER Yoann et ROBIN Angélique	6 mai 2023
HARDY Maxime et ANDRE Elodie	6 mai 2023

Décès

BRIARD Jean-Luc	14 novembre 2022
CORNU Alain	24 octobre 2022
CORNU François	24 décembre 2022
DOLLET Gilberte	15 juillet 2022
GODART Héliébore	24 décembre 2022
LE MEUR Alain	2 juin 2022
MONNIER Yvette vve LABATUT	26 décembre 2022
NIEL Raymond	7 septembre 2022
THERY Marcel	27 juin 2022

BADOR Jérôme	27 septembre 2023
MATOS DO VALE Reinaldo	9 septembre 2023
MOTTIN Michel	22 janvier 2023

Re-Naissance

Le café Multiservices

Cela fait presque 2 ans déjà que le « Re-Naissance » est ouvert, tenu par Karine Gaigé, gérante.

De nombreux services sont proposés : café, bar, restaurant, épicerie, produits locaux, presse, timbres, française des jeux, point relais, ainsi que des animations mensuelles.

Le bilan est positif. Merci aux habitants de Sommechaie et des alentours de participer à cette réussite.

RETROUVEZ TOUS LES ÉVÉNEMENTS SUR :

 www.facebook.com/Re-Naissance89110



INSTALLATIONS



Bâche incendie

Nous avons le devoir d'assurer la protection incendie de tous nos citoyens ainsi que de leurs biens.

Pour répondre à ces besoins nous avons décidé de renforcer cette défense incendie en installant 3 bâches de 60 m³ aux Fourchons - Bouviers - Chantereine. Ces opérations ont été effectuées en accord avec le SDIS.



Borne recharge

Depuis quelques mois nous avons répondu à une exigence gouvernementale quand à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Le conseil municipal a décidé d'installer celle-ci sur le parking du Re-Naissance. Elle est opérationnelle à ce jour.



Borne interactive

La communication de nos jours devient une exigence. Depuis quelques années la dématérialisation des documents a fait son chemin. Nous communiquons de plus en plus par écran (téléphone, tablette, ordinateur, etc...).

Pour être dans l'ère du temps la municipalité a décidé de mettre en place une borne interactive sur la place des hirondelles.

Celle-ci permet de pouvoir récupérer des besoins en terme de services et loisirs et accessible à tout le monde.

RETOUR EN IMAGE

Trophée Marianne de l'Yonne

Le prix a été remis à la ville de Sommecaise, pour la création de notre café multiservices, épicerie, restaurant « Re-Naissance ».



RETOUR EN IMAGE



Espace MULTISPORTS

Grâce et avec le soutien financier des services de l'état et du conseil départemental nous avons pu réaliser ce très bel ensemble végétalisé de jeux multigénérationnel, ce lieu deviendra rapidement un espace de joie et convivialité pour les petits et plus grands de nos enfants.

Idéalement situé face à la place des hirondelles ce lieu de rencontre s'inscrit dans la poursuite de notre volonté de redynamiser et embellir le cœur de notre village.

RETOUR EN IMAGE



Inauguration de la Place des Hirondelles

La « Place des Hirondelles » a été inaugurée samedi 3 septembre 2022, en présence de Pauline Girardot, secrétaire générale de la préfecture et sous-préfète d'Auxerre, d'élus Aillantais et des habitants de Sommeçaise.





Comité des Fêtes de Sommecaise



LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous voici arrivés au terme d'une année de manifestations qui elle-même conclut un mandat de 3 ans qui suivait un précédent.

À titre personnel, je ne me représente pas pour un 3^{ème} mandat.

Personne est irremplaçable et une nouvelle équipe aura plein d'idées nouvelles pour maintenir l'attrait de notre village.

Je suis heureux d'avoir assumé la Présidence du Comité des Fêtes qui m'a permis de faire votre connaissance.

J'en retiens la satisfaction d'avoir pu m'intégrer au village et de me sentir « Summacasien » à part entière.

Merci à tous les bénévoles.

Merci à la municipalité pour son soutien et sa participation active pour la réalisation de nos manifestations.

Merci aux membres du bureau Christian Bousselier, Sandrine Ceulemans, Laurence Latapie, Annick Geffray.

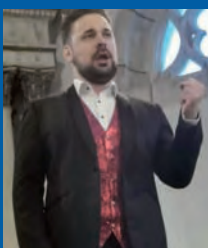
Longue vie au Comité des Fêtes qui participe à la renommée de notre village.

Thierry LABOUREL

RETOUR EN IMAGES

SALON RENCONTRE & BIEN VIVRE

Avec l'étroite collaboration de Sandrine Laska un 1er salon « rencontre et bien vivre » a eu lieu en mai 2023 sur la « Place des Hirondelles » et rue de l'Eglise. Le public pouvait découvrir des stands divers et variés. 37 exposants. Pour une première c'est bien. À renouveler.



ESTIVALES DE PUISAYE

Nouveau succès pour les Estivales de Puisaye à Sommecaise !

Jeudi 24 août, nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle fois un très beau concert dans notre église. Avec ce récital d'airs d'Opéra les 4 chanteurs (Diana Axentii - soprano, Marie Gautrot - mezzo-soprano, Sébastien Droy - ténor; Florian Bisbrouck - baryton), accompagnés par Frédéric Rouillon au piano, nous ont régales avec un mélange d'airs connus issus du grand répertoire et de moments de découverte, Offenbach, Mozart, Verdi, Bizet, Saint Saëns et Bellini ont résonné dans notre église pour le plus grand plaisir des 250 spectateurs présents.



RESTOS MARCHÉS

Cette année encore les restos marchés ont rencontrés un vif succès.

6 étaient prévus mais à cause du mauvais temps nous avons été obligés d'en supprimer 1.

Cependant commerçants, visiteurs, sont contents de se retrouver et danser pour le bal du 14 juillet.



VIDE GRENIER

Le comité des fêtes avec la participation de nombreux bénévoles a organisé le traditionnel vide grenier le dimanche de pentecôte.

Buvette, restauration avec jambon à la broche, boudin à l'ancienne, saucisses, frites, pâtisseries ont connu un succès dans une ambiance chaleureuse.



Évènements et Manifestations

Comité des Fêtes de Sommecaise

SOIRÉE COCHON/COCHONNE

Une belle soirée animée par le groupe Entrenous 89. 110 personnes étaient au rendez vous pour chanter, danser, se restaurer.



SOIRÉE KARAOKÉ/TARTIFLETTE

Encore une belle soirée animée et chantante sous la houlette de « DJ Pat » le tout associé à une bonne tartiflette préparée par Olivier et Nanou Ceulemans. Tout le monde s'est régalé. Encore merci à eux.



SALON GENEALOGIE

Le 7^{ème} salon généalogie accueillait plusieurs associations. Ce fût un très grand succès.

L'association « Patrimoine et Partage » a retracer l'histoire de la généalogie du bâtiment Re-Naissance, restauré par la commune. Les visiteurs étaient très intéressés par l'histoire de leur maison et de leurs ancêtres.

Merci à Philippe Lemure pour son investissement.



Société de chasse

Journée de la Saint-Hubert

Samedi 14 octobre 2023 a eu lieu un concours de chien d'arrêt et chien « leveur de gibier » avec l'aide de la société de chasse présidé par Jean Luc Bourgoïn.





COMITE DES FETES DE SOMMECAISE
9, grande rue - 89110 Sommechaie

DESTINATAIRES
Merci de vous munir
Mmes et MM. les Membres
bénévoles de votre convocation du
Comité des Fêtes le jour de l'AG

Sommechaie, le 19 décembre 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

En application de l'art. 11 des statuts du Comité des Fêtes de Sommechaie, nous vous invitons à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association qui se tiendra le

VENDREDI 19 JANVIER 2024 à 18 h 00
au foyer communal de Sommechaie

avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil par le Président du Comité des Fêtes
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Vérification de la liste de présence et des pouvoirs
4. Rapport moral du Président sur l'activité 2023 du Comité des Fêtes
5. Quitus au Président et au Bureau sur leur gestion 2023
6. Rapport du Trésorier pour 2023
7. Quitus à donner au Trésorier sur sa gestion 2023
8. Affectation des résultats de l'exercice 2023
9. Election des membres du Bureau (si vous souhaitez présenter votre candidature, merci de retourner le bulletin en annexe pour le 17 janvier 2024 dernier délai). Pensez à vous munir d'un stylo.
10. Projets et calendrier des activités du Comité des Fêtes pour 2024
11. Questions diverses.

Nous vous remercions de votre présence ou de bien vouloir compléter et signer le pouvoir en annexe à remettre au membre du Comité des Fêtes que vous souhaiteriez.

Cordialement.

Thierry LABOUREL
Président

Assemblée Générale Ordinaire VENDREDI 19 JANVIER 2024 À 18H00 au foyer communal de Sommechaie

Art. 9 des statuts du Comité des Fêtes - Bureau

L'association est dirigée par un Bureau dont les membres sont élus pour trois ans par l'ensemble des membres actifs et des membres d'honneur de l'association lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les membres du Bureau sont rééligibles à l'issue de leur mandat. Le Bureau est composé de :

- un(e) Président(e)
- un(e) Vice-Président(e)
- un(e) Trésorier(ière)
- un(e) Secrétaire.

Les membres du Bureau sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des membres présents lors du premier tour de scrutin. Si la majorité absolue n'est pas atteinte au premier tour, un second tour de scrutin a lieu. L'élection se fait alors à la majorité relative.

Les votes par procuration sont admis, chaque membre ne pouvant recevoir plus de 2 procurations. Les votes par correspondance ne sont pas admis. Les votes doivent suivre les dispositions du règlement intérieur.

Les fonctions de Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire ne sont pas cumulables. Les candidats aux fonctions de membres du Bureau doivent être majeurs et jouir de leurs droits civils. Le fonctionnement du Bureau est régi par le règlement intérieur.

Art. 8 du Règlement Intérieur - Assemblée Générale Ordinaire

Les candidatures aux fonctions de membres du Bureau devront être reçues par écrit au siège de l'Association après convocation en Assemblée Générale et jusqu'à deux jours avant la date de la réunion.

Les personnes présentes à l'Assemblée Générale signeront la feuille de présence à leur arrivée. Aucune question non mise à

l'ordre du jour ne pourra être traitée. Les quitus devront être votés à la majorité absolue des présents. Les décisions éventuellement votées seront prises à la majorité absolue des membres présents.

Les votes par procuration sont admis, chaque membre ne pouvant recevoir plus de 2 procurations. Les votes par correspondance ne sont pas admis. Le vote des résolutions ou pour l'élection des membres du Bureau s'effectue par bulletins secrets déposés dans l'urne tenue par le secrétaire de séance. Deux scrutateurs seront désignés pour effectuer le dépouillement des votes, le (la) plus jeune annonçant les résultats. Le président de l'assemblée peut demander avant chaque vote si l'assemblée veut voter à main levée.

À remettre ou retourner dûment rempli, découper suivant les pointillés ou recopier sur papier libre.



AGO DU COMITÉ DES FÊTES DE SOMMECAISE - POUVOIR (à remettre au bénévole du Comité des Fêtes que vous souhaitez)

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

donne pouvoir à M. / Mme :

de me représenter à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Sommechaie du 19 janvier 2024 et prendre ainsi part aux votes des résolutions, délibérations, quitus et votes des membres du Bureau qui seront à l'ordre du jour.

Date : / / .

Signature :



LETTRE DE CANDIDATURE - À LA FONCTION DE MEMBRE DU BUREAU 2024/2027 à retourner à M. Thierry LABOUREL Président du Comité des Fêtes - 11, rue de l'Eglise - 89110 SOMMECAISE AVANT LE 17 JANVIER 2024 DERNIER DELAI

Je soussigné(e) (Nom et prénom) : Né(e) le / / .

Adresse :

Téléphone / Portable : Mail :

souhaite me présenter à la fonction de (cocher la fonction souhaitée) :

Président(e) Vice-Président(e) / Vice-Président (e) suppléant(e)
Trésorier(ière) / Trésorier(ière) suppléant(e) Secrétaire / Secrétaire suppléant(e)

Je certifie sur l'honneur jouir de la totalité de mes droits civils. Fait à :

Date : / / .

Signature :



2024

Le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs voeux

Bonne Année

En raison
des fêtes de fin d'année
la mairie sera fermée du
Jeudi 21 décembre 2023
ou
Mercredi 3 janvier 2024

En cas d'urgence :
mairie.sommecaise@orange.fr
Les mails sont lus tous les jours.